

DECISION N° 53-2022

Portant validation du devis de la société Inmac Store pour l'acquisition de Pc portables, écrans et leurs accessoires.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société Inmac Store en date du 12/04/2022 pour l'acquisition de pc portables, écrans et leurs accessoires

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société Inmac Store est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE :

De valider le devis de la Inmac Store France l'acquisition pc portables, écrans et leurs accessoires d'un montant de 22 765.67 € HT.

De valider le paiement à livraison des matériels comme présenté sur le devis